

PAX.

M.D. de Belloe, le 6 Janvier 1941

Cher Monsieur l'Abbé,

J'étais précisément en train de faire le relais des choses que j'avais à vous communiquer au sujet du Recueil noté de Cantiques Basques, lorsque m'a été remise votre lettre. Agreer, à votre tour, le vœux de celui qui, trop honnête d'être en la circonstance le collaborateur de l'apôtre intrépide et impétueux des choses basques, s'empêche avec toute sa conscience à l'élaboration de la partie musicale du recueil en question. L'année 1940 a vu l'élosion de votre "Kantuz"; que 1941 assiste à celle de ce nouveau livre dont vous arrêterez le titre ! ..

Avant d'entreprendre de tournées à travers le pays, avant même de venir vous voir, j'ai voulu épurer tout la documentation musicale dont je puis disposer au monastère même : Hazparneko Kalbarioa, Hirian Macola, Caharrague, Cahiers de l'abbé J. Barrière gracieusement prêtés par l'abbé Borotra, publications du P. Donostia, Recueil Vogel, vieux carnets de nos Pères missionnaires... Ce premier travail de transcription, qui sera achevé au début de Février, je devrai de toute nécessité le compléter et le contrôler par le versions en usage dans les diverses paroisses. Natif de Ciboure et ayant habité tous dans mon enfance, je pourrai bien faire une bûche dans les paroisses de la Côte. Les mêmes investigations pourront être poursuivies dans les principaux Centres de l'intérieur.

Vous demandez comment jusqu'ici on a répondu à vos appels. Je suis heureux de vous dire que l'entreprise a trouvé le plus chaleureux accueil auprès de tous le prêtres que nous avons mis au courant. L'abbé Lohiague (mon ancien professeur de piano au séminaire, et confrière) m'assure son plus

large concours ; il m'a prié d'insérer dans le recueil deux de ses Cantiques : l'un "Bizia labur" et un autre à la Vierge. Ses conseils me seront précieux sur tout pour la choix et l'élimination de certains airs. — L'abbé "Xoboy" de St Esteben a promis un ou deux textes ; l'abbé Elissalde de Gracieth m'a prêté la revue "Porets Argia" ; ob St Jean-de-Luz, d'Ascaris, de Cibonne, j'ai reçu pas mal d'airs notés. Bref, tous applaudissent au projet.

C'est donc il faudrait nous occuper dès maintenant, c'est la question des droits d'auteurs et autorisations de reproduction. Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez bien faire les démarches : votre notoriété ouvrira tous les coeurs et toutes les portes. Ces démarches s'imposent surtout :

1) pour le Recueil d'Hiriat Macola : tous les droits appartiennent-ils au chm. Hiriat, supérieur du Collège de Mauléon ? où faut-il s'adresser à l'éditeur ???

2) pour le Recueil manuscrit de l'abbé J-Barbier : c'est, sans doute, son neveu qui il faudrait atteindre.

3) pour les publications du P. Donostia : il y aurait une douzaine de pièces à insérer, mais, sans doute, devrai-je vous les envoyer telle quelle pour que vous revoyez le texte.

4) pour le recueil de Vogel, l'autorisation serait à demander uniquement pour les numéros 4, 11, 14.

Avez-vous un imprimeur en vue ? — Le P. Pégoin a l'intention de voir ce que pourrait faire le P. Laurent Etchepare, (un de nos anciens élèves) directeur de l'imprimerie des Appentis-Borphelin de Tarbes. Mais je pense qu'il vaudrait mieux que l'imprimeur fût en zone occupée ? Entendez-vous avec le P. Pég. à ce sujet.

Pour être complet, notre Recueil ne devrait-il pas comprendre les Cantiques Souletins ? Pour ma part, je crois que ce serait une faute de les négliger ; car les Souletins ont, comme pour les chansons, des Cantiques très caractéristiques de la musicalité basque ; sans compter que les Cures de Soulé pourraient se froisser de se voir oubliés. Tel de mes copiers du monastère, missionnaire, me rapportant la farole d'un Curé de Soulé : "M^r Hiriat Macola n'a songé qu'aux Labourdins et aux Navarrais ; M^r Vogel, de même. Et nous, Souletins, nous ne sommes donc pas de Basques ?..." Bien des pièces, ont la même musique dans les 3 provinces : il suffirait donc de mettre les faroles souletines (je dispose de deux Recueils) en regard des paroles labourdines, en les impriment en Caractères italiques. — Pour d'autres pièces, la mélodie est proprement souletine. On le insérerait telles quelles à l'usage des Souletins. De cette façon le Labourdins et les Navarrais prendraient connaissance des Cantiques basques Souletins, et vice versa. Hiriat bat... — L'objection est évidemment celle-ci : le recueil risque d'être un peu volumineux. Mais, au moins, on pourrait faire un choix. Et l'on gagnerait un peu de place, en éliminant ceux des Cantiques labourdins basques qui, par le fait de leur adaptation à des airs français, n'offrent absolument aucun intérêt, du moins comme musique. — Bref, j'aimerais connaître votre opinion sur cette question.

/// Je concorde l'ouvrage avec deux introductions ; l'une en français où je ferai mes observations sur l'historique des Cantiques, sur la transmission orale des mélodies, sur les particularités de la musique religieuse basque, etc. — , l'autre, en basque, où vous ferez, de votre côté, vos observations. Si je propose une introduction en français, c'est pour donner au livre une plus grande publicité : il y a si nombreux les non-basques qui s'intéressent à la musique basque ! Pour ce même motif, je préférerais que les indications, de quelque nature qu'elles soient, fussent données en français. Dans le cas

si vous concevriez le Recueil, comme un livre où tout serait basque, je vous demanderai de vouloir bien espérer votre talent à créer les correspondants des termes italiens usités pour indiquer le mouvement et les nuances expressives : largo, adagio, andante, rallentando, crescendo, etc... Je tiens la liste complète de ces termes à votre disposition.

J'ai trouvée dans les Recueils de Caharrague et des éditions de "Kantutka Izpiritualak" de 1844 - 1855 - 1868 - des Cantiques qui ne figurent pas dans votre tableau analytique. Dans le cas où vous voudriez voir ces cantiques Recueils, je les tiens à votre disposition.

M^r Charles Leboul, organiste à St-Jean-de-Luz m'a prêté le petit livret des 10 Cantiques Souletins, noté par Charles Bordet en 1896, et édité par la Schola Cantorum. Ils sont fort intéressants. La Schola Cantorum consentira-t-elle à ce que nous les reproduisions ? Utilisez y toute votre diplomatie.

J'oubliais de vous dire que le Chanoine Daramatz nous a écrit. Le mieux sera que je vous envoie sa lettre, vous demandant seulement de ne pas l'égarer. Si son recueil projeté vous intéresse, je vous l'enverrai au même temps que le Recueil dont je vous ai parlé plus haut.

Voilà, cher M^r l'abbé, quelques mots. Je ne suis attaché à aucune de mes idées et je m'en remets à vous, sûr que tout sera fait avec goût. Je vous serai bien reconnaissant de me faire connaître votre pensée sur ces divers points. Mes saluts à mon cousin l'abbé Dubernet, et à vous même mes salutations les plus religieuses et sacerdotales en Notre Seigneur.

G. Gabriel Larchangy

à Belloc, le 25 octobre 1945

Monsieur l'abbé et cher ami,

- 1) Tenant compte de vos remarques, j'ai refait mon Avant-propos et mon Introduction. Je vous remercie de m'avoir empêché de commettre une erreur "de taille" sur la date des cantiques populaires. (Je me réfute par les arguments que vous m'avez fournis). — J'apprécie avec plus d'indulgence les cantiques français ayant une "tare" d'origine et m'efforce de ne pas faire trop de mal au P. Lambillotte.
Je vous prie de faire à la plume et sur mon texte même les dernières améliorations nécessaires.
[A propos de la musique du Dios Iroe, je croisais qu'elle était du frère mineur Thomas de Celano (XIII^e siècle)].
- 2) Je trouve à la page 172 des Église Catholique de Gasteluca, le "O filii et filiae" en basque. Faut-il l'insérer dans notre recueil ? Tel quel ?
- 3) Ci-joint quelques cantiques du P. Bihancourt; en particulier, les deux à St-Jeanne d'Arc, qui ne font plus d'allusion blessante aux huguenots (abbé Bihancourt). — J'ai donné à ma traduction du Fedebdu Laborari un rythme plus marqué (en $\frac{3}{4}$); quant au texte, l'abbé Lohiau en est satisfait. Et vous ?
- 4) Ci-jointe aussi la table analytique qui figurera soit dans la grande édition soit dans l'édition-paroissiale, dans la première en français, dans la seconde en basque. Corrigez la traduction du P. Bihancourt qui ne vous plaisent pas. (Dans le corps du paroissier, je compte indiquer pour chaque cantique, à l'angle gauche du titre, son contexte ou sa destination : Gelbanaendre, Eguberri, Romunione antzinko, etc...: j'utiliserai les titres ou indications de la table analytique).
- 5) Le paroissier (320 textes en tout) me fut fait pendant les vacances par un scholastique béarnais et je ne l'ai pas encore relu: il y aura forcément des erreurs à corriger. — Le côté original de ce paroissier sera qu'il portera noté le début.

de l'air, avec renvoi pour la suite au numéro de l'édition musicale. -

6) Pour ce paroiss, un Aubry-solas s'impose et je vous serais infiniment reconnaissant de le faire à votre nom. Vous lui donnerez la forme que vous voudrez, mais si j'en ai permis de vous suggerer quelque chose, je vous remercie volontiers, parlant des Cantigas basques, en professeur de littérature basque. Je veux dire que, moi-même n'ayant pas fait dans mon introduction des auteurs de cantigas, il serait bon que vous rappeliez le Ababeren, le Casteluccar, le Lameguy, le Moura, les Goyetche, le Zaldubiz, le Banbier et même .. le contemforain (P. Durance ?).

Mon Révérendissime Père Abbé m'a promis une petite note d'approbation qui sera son nihil obstat ; et puisque mon travail est destiné aux paroissiens du diocèse, je compte ^{encore} demander à Mgr une lettre de recommandation qui sera une approbation autrement chaude qu'un simple imprimatur glissé dans un coin de page.

Alors, entendu, n'est-ce pas ? Je compterai sur vous pour l'Aubry-solas.

J'ai l'intention de me rencontrer avec vous au "Livre", mercredi prochain à midi. Je porterai tout mon paquet de cantigas. M^{me} Barrère vous aura dit sans doute qu'elle emportera le 3 novembre tout mon "manuscrit" soit à Tours (Maine) soit à Paris (Brefols) pour que le imprimeur puisse établir un devis. Et sur ce devis, le R^{me} Père discutera avec son Conseil si le Monastère ^{doit} faire seul la dépense ou s'il faut ouvrir une souscription.

Je vous prie donc d'être au rendez-vous, mercredi prochain. Voulez me rapporter l'avant-projet et les cantigas ci-jointes. Je ne vous laisse pas sans doute assez de temps pour composer l'Aubry-solas pour le 31 Octobre ...

Veuillez croire, Monsieur l'abbé et cher ami, à mes sentiments le plus affectueux et les plus dévoués en N.-S.

G. Gabriel Leriche M.D.